

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.

Excusé :

1/ Travaux

Le point est fait sur les différents travaux :

Cimetière : Les travaux de démolition du mur ont commencé, ils devraient durer une quinzaine de jours.

Garage communal : La commission des travaux doit se réunir mercredi pour évaluer les besoins. Elle visitera le rez-de-chaussée arrière de la Maison Carral, qui sera mis à disposition du Foyer Rural.

Toiture Ecole/Mairie : Michel De Gaudenzi annonce que les charpentiers devraient intervenir côté cour des Ecoles, pendant les vacances scolaires de Pâques et côté rue, au mois d'août.

Fontaine publique : Suite au coût engendré par le fonctionnement normal de la fontaine qui sera soumis aux mêmes règles qu'un particulier, un débat a lieu : son maintien en eau ou sa transformation en massif de fleurs. La majorité se prononce sur son maintien avec un recyclage de l'eau par pompage.

Station d'épuration : Bien que la commune n'aie plus la compétence, un courrier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement nous est parvenu. Il émet un avis défavorable sur le site d'emplacement qui, selon eux, est plus pénalisant en terme d'impact sur le patrimoine paysager de la commune. Affaire à suivre, mais pour certaines personnes, l'argent public n'est pas leur affaire !

Chemin forestier du Ruisant : Suite aux attermolements de la commune de Malleval, une réunion a été programmée pour proposer aux propriétaires forestiers de programmer leur participation sur la 1ère tranche. La décision finale sera prise lors de la prochaine réunion qui aura lieu le 11 avril. D'autre part, la commune maintient sa participation prévue de 6 900 €.

2/ Subventions

Pour information, la subvention de la commune pour la classe de voile de l'école de Cognin, d'un montant de 1 282 €, est versée au Sou des Ecoles.

Une délibération est prise pour accorder une subvention de 1 500 € pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale.

3/ Budgets

Le budget communal est arrêté équilibré à la somme de 572 442,48 € en fonctionnement et 376 891,76 € en investissement.

Celui du CCAS est équilibré, lui, à la somme de 3 515,57 € en fonctionnement.